

Priartem accompagne le Père Noël au Ministère de la santé

2016-12-08 01:01:01

Communiqué de presse du 7 décembre 2016. Jeudi 8 décembre à 10 heures, 14, avenue Duquesne, 75007, pour remettre une requête urgente à la Ministre

En juillet 2016, l'ANSES a rendu un avis très important concernant les radiofréquences et la santé des enfants. Celui-ci faisait suite à une saisine 5 ans plus tôt par les tutelles de l'Agence – dont le Ministère de la santé.

Cet avis remet en cause les valeurs limites d'exposition et les indicateurs sur lesquels elles sont construites ; Il recommande de « limiter l'exposition des enfants aux champs électromagnétiques » ; Il reconnaît de possibles effets sur les fonctions cognitives et le bien-être des enfants (sommeil, fatigue, maux de tête...) ; Il invite à « **dissuader l'usage par les enfants de l'ensemble des dispositifs de communication mobile**, par exemple en étendant à ces dispositifs les dispositions réglementaires interdisant la publicité ayant pour but direct de promouvoir la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un téléphone mobile par des enfants de moins de 14 ans ».

Autant de questions qui devraient interpeller la responsable de la politique de santé publique.

Et, pourtant depuis : Rien. Pas une expression du ministère de la santé sur ces recommandations.

Pire, à l'origine de la saisine, se trouvait l'art. 183 de la loi Grenelle 2 (Art. L. 5231-4 du code de santé publique) qui ouvrait la possibilité d'interdire, par arrêté du ministre chargé de la santé, la distribution des objets contenant un équipement électromagnétique spécifiquement dédiés aux enfants de moins de 6 ans. Aujourd'hui, les catalogues de jouets de Noël en sont pleins. Les publicités visant l'usage des tablettes et autres objets connectés fleurissent, le ministère de l'Education nationale continue à promouvoir l'installation du WiFi dans les établissements scolaires... et la ministre de la santé est aux abonnés absents.

L'ONG Priartem [demande à être reçue](#) dans les plus brefs délais afin de savoir quand et comment la ministre de la santé entend mettre en oeuvre les recommandations de son agence sanitaire.

Contact presse : Janine Le Calvez : 01 42 47 81 54 Sophie Pelletier : 09 72 35 48 05

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026